

CHAMPIONNAT NATIONAL



UGSEL NATIONAL VTT 2019



FEDERATION SPORTIVE EDUCATIVE DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

277, rue Saint-Jacques - 75240 PARIS cedex 05

Tél. 01 44 41 48 55 - Fax. 01 43 29 96 88

Site UGSEL : www.ugsel.org

Courriel : f-mory@ugsel.org



RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Correspondance	Martin ZANOTTI - UGSEL 26-07 Maison des Bénévoles et du Sport 71 rue Latécoère 26000 VALENCE
Renseignement	E.Mail ugsel2607@mbsport.fr - Site Internet www.ugsel2607.org Tel : 04.75.75.47.94 En cas d'urgence, à partir du mercredi, appeler Martin ZANOTTI au 06.84.14.32.25
ACCUEIL	Espace Communal et Rural, Le Village de Meymans - 26300 BEAUREGARD BARET Mercredi 15 mai de 16h30 à 18h30
LIEUX de la COMPETITION	Le Village de Meymans - 26300 BEAUREGARD BARET
ACCES	Fléchage UGSEL à partir des principaux axes. Plans sur le site www.ugsel2607.org .
PARKING	Stationnement libre sur le parking du village.
HEBERGEMENT	Une liste d'hôtels est mise à disposition par l'UGSEL 26/07
RESTAURATION	½ pension (midi et soir) à l'Espace Communal et Rural de Meymans
DROITS D'ENGAGEMENT	11€50 par compétiteurs.
QUESTIONNAIRE	A renvoyer <u>avant le vendredi 3 mai 2019</u> Le règlement doit être joint au questionnaire Chèque libellé à l'ordre de UGSEL 26-07 À UGSEL 26-07 – National VTT Maison des Bénévoles et du Sport 71, rue Latécoère 26000 VALENCE ugsel2607@mbsport.fr
PRIMES KILOMETRIQUES	La prime kilométrique versée en 2019 pour la participation aux championnats nationaux est calculée sur la base de 0,02 € par kilomètre et par jeune déplacé depuis l'établissement jusqu'au lieu du championnat (trajet A/R ; référence dicoroute).
SOUVENIRS	Un souvenir sera offert à chaque participant. (1 bidon de VTT)
REMISES DES RÉCOMPENSES	Remise des récompenses individuelles le jeudi 16 mai à 18h et celle des compétitions par équipes, le vendredi 17 mai 2019 mai vers 11h30
RÉUNIONS TECHNIQUES	le mercredi soir (avec REPAS DES RÉGIONS – découverte de vos spécialités culinaires) et le jeudi soir à l'Espace Communal et Rural
MATÉRIEL OBLIGATOIRE	Un VTT en parfait état de marche. Un seul vélo par concurrent qui restera en dehors des compétitions dans le garage à vélo prévu à cet effet sur le site. Un concurrent peut se voir refuser l'accès aux épreuves si l'état du vélo est défectueux (sécurité). Le port du casque et les gants cyclistes sont obligatoires. Les genouillères et coudières (protections type roller acceptées) sont obligatoires sur l'épreuve de descente. Pas de corne de guidon pour les épreuves techniques. Le port de lunette est conseillé. Note : l'organisateur ne fournira pas d'assistance technique

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

REGLEMENTS SPORTIFS

Se référer aux règlements sportifs UGSEL parus sur le site de l'UGSEL nationale et au règlement spécifique VTT Edition 2016/2020 – SAISON 2018/2019).

<https://www.ugsel.org/sites/default/files/disciplines/pdf/2019%20-%20VTT%20maj%20CTN%20V2%20021018.pdf>

Maillot d'établissement obligatoire

REPRESENTANTS DU BUREAU NATIONAL A désigner

REPRESENTANTS **CSN** à désigner **CTN** Anne SIMON

CHARTRE ETHIQUE ET SPORTIVE

Toute participation à un championnat national implique l'acceptation de la Charte Ethique et Sportive.

PLAQUES DE CADRES

Remise à l'accueil le mercredi 15 mai

RECLAMATIONS

La CTN en premier ressort et la CNAS en appel ne peuvent être saisies par l'établissement qui pose une réclamation technique que si celle-ci a été instruite le jour même du championnat national. Conformément à l'article 28 des règlements généraux

LICENCES

La licence UGSEL est **obligatoire**. Elles seront contrôlées lors de l'accueil par les représentants de la CSN et devront être présentées avant les rencontres. **Point de vigilance sur l'article 9 des règlements généraux concernant la licence encadrement.**

TENUE

Se référer à l'article 10 des Règlements Généraux

RÈGLEMENTS DISCIPLINAIRES

Les décisions d'interruption, de suspension ou d'exclusion qui demeurent de la seule compétence des juges ou arbitres, n'ont d'effets que dans le temps et sur les lieux des épreuves. Au-delà, les licenciés, les établissements adhérents ou tous autres participants à des championnats nationaux, qui manqueraient aux règlements ou à la charte éthique et sportive, nuiraient au bon fonctionnement de l'Ugsel, à sa notoriété ou ses valeurs, pourraient faire l'objet d'une procédure conduisant à d'éventuelles sanctions disciplinaires.

LUTTE CONTRE LE DOPAGE

Ces procédures ne peuvent découler que de l'application du règlement disciplinaire de l'Ugsel ou du règlement disciplinaire en matière de lutte contre le dopage. Ceux-ci sont conformes au Code du sport ou à toutes dispositions légales ou réglementaires qui viendraient à s'y substituer. Les sanctions disciplinaires ne peuvent être prononcées que par les commissions disciplinaires prévues dans ces règlements.

PROGRAMME

Mercredi 15 Mai 2019

16h30 - 18h30	Accueil des délégations : vérification des VTT et contrôle des licences
19h - 20h	Dîner à l'Espace Communal et Rural de Meymans
20h30	Réunion technique - REPAS DES RÉGIONS avec vos spécialités

Jeudi 16 Mai 2019

Horaires susceptibles de modifications sur place en fonction du déroulement de la compétition

EPREUVES INDIVIDUELLES à Meymans

8h00	Arrivée sur le site de Meymans
8h30	Temps pastoral
8h50	Fin de l'échauffement
9h00	Epreuves techniques par catégories
11h30	Déjeuner à l'Espace Communal et Rural de Meymans
14h00	Cross-country
16h30	Fin des épreuves
18h00	Remise des prix avec la présence de Léa CURINIER – Membre du club Drôme et récente 3 ^{ème} sur une coupe du monde cycliste junior
19h - 20h	Dîner à l'Espace Communal et Rural de Meymans
20h30	Réunion technique

Vendredi 17 Mai 2019

Horaires susceptibles de modifications sur place en fonction du déroulement de la compétition

EPREUVE PAR EQUIPE à Meymans

8h30 - 9h	Échauffement
9h - 11h30	Compétition par équipe
11h30	Palmarès
12h00 – 13h30	Déjeuner à l'Espace Communal et Rural de Meymans ou panier repas
13h30	Clôture du championnat et départ des délégations



UGSEL

Fédération Sportive Éducative
de l'Enseignement Catholique

CHARTRE

ÉTHIQUE ET SPORTIVE

Un championnat Ugsel est une compétition sportive mais aussi un moment privilégié de rencontre, de partage, de convivialité, dans la logique des valeurs prônées par le projet éducatif de l'Ugsel ancré dans celui de l'Enseignement catholique.

Chaque participant, détenteur d'une licence sportive, représente son établissement. Il est, de par son comportement sur et en dehors du terrain, acteur du bon déroulement de la compétition et des protocoles mis en place en s'interdisant notamment la consommation de produits à risque (dopage, alcool, tabac et autres produits).

Cette charte implique aussi l'acceptation des propositions de l'organisateur en matière d'hébergement et de restauration, ainsi que la participation à l'animation pastorale et aux événements d'ouverture culturelle éventuels.

Le **jeune** s'engage à être respectueux du jeu, des règles, de lui-même et de tous les acteurs de la compétition (partenaires, adversaires, juges ou arbitres, bénévoles...).

L'**adulte** est responsable du comportement des jeunes qui lui sont confiés et garant du respect des règles éthiques et sportives. Il agit par délégation de son **chef d'établissement**.

L'**organisateur** s'engage à tout mettre en œuvre pour que la manifestation se déroule dans le respect des cahiers des charges, tout en favorisant l'accueil et la convivialité.

La présente charte devra être validée par toute association sportive participant à une compétition organisée par l'Ugsel.



ÉDUIQUER ... TOUT UN SPORT !

UGSEL

FÉDÉRATION SPORTIVE ÉDUCATIVE DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

277 RUE SAINT JACQUES - 75240 PARIS CEDEX 05

TÉL : 01 44 41 48 50 - www.ugsel.org